

Le groupe Normalisation : *transposer RDA en France*

Sans attendre un improbable « Grand Soir du catalogage », le groupe Normalisation publie les différents chapitres du code RDA-FR au fur et à mesure de leur finalisation. En 2017, une étape importante a été franchie.

Placé sous l'égide du programme Transition bibliographique et de la commission CN46-9 « Identification et description » de l'AFNOR, le groupe Normalisation « RDA en France » a pour objectif de remplacer les actuelles normes AFNOR de catalogage par un code fondé sur le code international RDA, mais préservant l'analyse catalographique française.

Ce sera le code de catalogage RDA-FR : *Transposition française de RDA*, dont les règles vont se substituer progressivement aux normes AFNOR, devenues largement obsolètes du fait des évolutions normatives internationales (modélisation FRBR, ISBD intégré) et de la généralisation des données d'autorité dans les catalogues pour gérer et contextualiser les points d'accès. Les nouvelles règles entreront en vigueur au rythme de leur publication et des évolutions techniques permettant leur application.

UNE TRANSPPOSITION COMPLÈTE, ET NON UN PROFIL D'APPLICATION

Le choix de s'aligner autant que possible sur RDA répond au souci de profiter de la référence étroite de RDA à la modélisation de l'information bibliogra-

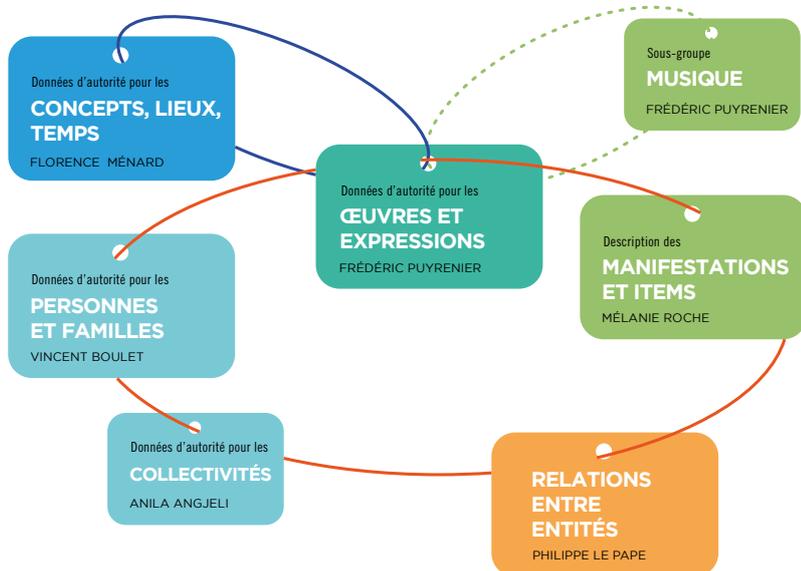
phique (FRBR, FRAD et FRASAD, bientôt remplacés par le modèle intégré IFLA LRM) en vue de la FRBRisation des catalogues et de la production de données FRBRisées « à la source », mais aussi de ne pas s'éloigner de la communauté internationale des bibliothèques afin de préserver une interopérabilité fonctionnelle avec les données produites selon le code RDA. L'objectif à terme est bien de préparer un futur profil français d'implémentation de RDA. Toutefois, l'analyse du code RDA dans sa version actuelle a mis au jour de profondes divergences d'analyse quant à la mise en œuvre de la modélisation FRBR dans les règles de catalogage ; c'est pourquoi le nouveau code RDA-FR est une transposition française de RDA, comme l'indique son titre, et non un simple profil d'application dans le cadre d'une adoption de RDA.

Par ailleurs, il a été décidé de publier les différents éléments ou chapitres du code RDA-FR au fur et à mesure de leur finalisation par les différents sous-groupes de normalisation. Ceci dans un double objectif : disposer rapidement des règles répondant à des besoins concrets des services de catalogage (besoins liés à la FRBRisation des catalogues ou à l'évolution des ressources publiées et gérées par les bibliothèques) sans attendre un « Grand Soir du catalogage » ; montrer ainsi la progression de ce chantier de longue haleine.

LES SOUS-GROUPES, ENTRE ENTITÉS ET RELATIONS

Les travaux sont menés par plusieurs sous-groupes de travail reflétant la logique entité-association de la modélisation FRBR/LRM (voir schéma). Quatre sont centrés sur les entités FRBR, leur identification et leurs relations internes (entre instances de la même entité), tandis qu'un sous-groupe est dédié aux relations entre entités différentes (relations principales entre *œuvre*, *expression*, *manifestation* et *item*, relations de ces entités avec les agents). Un sous-groupe réunissant des spécialistes des ressources musicales est rattaché au sous-groupe « Données d'autorité pour les œuvres et les expressions ». D'autres sous-groupes thématiques seront créés pour élaborer les parties spécialisées par types d'œuvres de la section 2, *Enregistrement des attributs des œuvres et des expressions*.

ORGANISATION DU GROUPE NORMALISATION «RDA EN FRANCE»



Enfin, un sous-groupe consacré aux entités plus spécifiquement impliquées dans la relation de sujet a été créé cette année : il inscrit ainsi le travail sur la réforme de Rameau dans le cadre de la Transition bibliographique¹. Ce sous-groupe préfigure aussi la mise en œuvre du nouveau modèle LRM, où les lieux et les laps de temps sont associés aux autres entités du modèle par diverses relations (date et lieu de naissance, date de publication, siège d'une collectivité...).

Les premiers éléments du code RDA-FR, publiés en juin 2015, concernaient la description des manifestations, pour laquelle le besoin de disposer rapidement de nouvelles règles s'était fait sentir, soit pour se mettre au niveau des standards internationaux (les éléments *type de contenu* et *Type de médiation* correspondent à la zone 0 de l'ISBD intégré, publié en 2011), soit pour répondre à des besoins fonctionnels (rationalisation des processus de catalogage, traitement des ressources numériques dématérialisées, etc.).

Du fait de sa prise directe avec la description des ressources publiées et gérées par les bibliothèques, la section 1, *Enregistrement des attributs des manifestations et des items*, est la seule section de RDA-FR dont les éléments sont publiés en ordre dispersé, en fonction des besoins exprimés.

De nouveaux éléments relatifs à l'identification des manifestations doivent être publiés au cours du second semestre 2017. Ils concernent la description matérielle des ressources et celle de leur contenu, ainsi que les éléments d'identification fondamentaux que sont les titres et les mentions de responsabilité.

2017, ANNÉE MARQUANTE

Une étape importante en direction du catalogage FRBRisé a été franchie avec la publication en mai 2017 de deux sections majeures : la section 2, *Enregistrement des attributs des œuvres et des expressions*, qui donne les règles générales sur les éléments permettant l'identification des œuvres et des expressions, quel que soit leur type, et l'établissement des points d'accès correspondants, et la section 5, *Enregistrement des relations principales entre l'œuvre, l'expression, la manifestation et l'item*, qui définit le squelette de l'« arbre FRBR ».

Par ailleurs, dans la section 3, *Enregistrement des attributs des agents*, les chapitres 8 – *Recommandations générales sur l'enregistrement des attributs des agents* – et 9 – *Identification des personnes* – devraient être publiés avant la fin de l'année. Ces nouvelles règles se substituent à la norme NF Z 44-061², qui a été annulée par l'AFNOR.

Les travaux des différents groupes se poursuivent autour de l'identification des familles et des collectivités, l'identification des œuvres et expressions musicales et textuelles, les relations entre les

œuvres et les expressions, ainsi que les relations de ces dernières avec les agents.

L'organisation retenue pour élaborer RDA-FR – répartition en sous-groupes – permet d'avancer en parallèle dans la rédaction des règles et d'atteindre plus vite l'objectif d'un code complet. On le voit avec la publication simultanée de plusieurs parties importantes cette année. Toutefois, cette approche n'est pas sans défaut.

RISQUES ET PÉRILS

Premier risque : le manque de cohérence générale, dans le vocabulaire et dans le style. Aussi la consigne est-elle de reprendre autant que possible la traduction francophone de RDA. Cependant, on s'aperçoit à l'usage que beaucoup de reformulations sont indispensables. Les responsables de sous-groupes se réunissent pour déterminer ensemble des choix de traduction, de formulation ou de présentation et discuter les questions qui se sont posées dans leurs sous-groupes et qui peuvent interagir avec d'autres parties du code.

Autre écueil : un code de catalogage est un tout dont les différentes parties font référence les unes aux autres. Comment gérer ces liens quand ils renvoient à un élément pas encore traité, voire à une autre section du code ?

Enfin, RDA est un code en constante mutation et connaît une ou deux livraisons par an de modifications, ajouts, suppressions ou déplacements d'éléments. Faut-il les répercuter immédiatement dans les règles françaises en cours d'écriture ? Cela risquerait de ralentir l'élaboration du code. Il a donc été convenu de ne pas revenir sur les parties déjà publiées du code et de ne prévoir de mises à jour d'ensemble que lors des étapes importantes. La prochaine est l'aboutissement du chantier de révision de RDA pour le mettre en conformité avec le modèle LRM, annoncé pour juin 2018. Ce sera le moment de revoir les parties déjà publiées de RDA-FR : il faut s'attendre à des modifications importantes liées au nouveau modèle de référence – mais qui seront peut-être, nous l'espérons, l'occasion d'accroître la compatibilité entre les deux codes.

Quoi qu'il en soit, la référence à RDA signifie qu'il faut entrer dans une nouvelle approche des règles de catalogage : elles ne sont plus stables et figées pour des années, mais constamment actualisées pour répondre aux évolutions des ressources, des besoins des usagers et des technologies. Cela pose aussi d'autres défis : former les professionnels, faire évoluer les systèmes, veiller à la compétitivité au niveau international.

FRANÇOISE LERESCHE

Responsable du groupe Normalisation
Chargée de normalisation documentaire, BnF
francoise.leresche@bnf.fr

[1] Voir à ce sujet l'article p.12

[2] NF Z 44-061 (juin 1986)
Forme et structure des vedettes
noms de personne, des vedettes
titres, des rubriques de
classement et des titres forgés.

